

OPINION DISSIDENTE DE M. DE CASTRO

A mon regret je n'ai pas pu voter avec la majorité de la Cour. Vu la nature pratiquement identique de la présente affaire et de l'affaire des *Essais nucléaires (Australie c. France)*, à ce stade de la procédure, je me crois autorisé à renvoyer aux raisons que j'expose dans l'opinion dissidente jointe à l'arrêt rendu en cette affaire parallèle.

(Signé) F. DE CASTRO.
